

Seniors, toutes les solutions logement

Par Anne Marie Le Gall le 04 février 2014

• L'accueil familial

L'accueil familial représente une alternative pour les personnes âgées qui ne souhaitent pas vivre dans un établissement collectif mais qui ne peuvent ou ne veulent pas rester seules à leur domicile.

Comment ça marche?

Une famille s'engage à accueillir chez elle, à titre onéreux, à temps complet ou partiel, de manière permanente ou temporaire, une personne âgée en lui assurant divers services dont l'hébergement et l'entretien. La famille accueillante doit être titulaire d'un agrément délivré par le Président du Conseil général.

Pour qui?

Des personnes âgées de plus de 60 ans désireuses de bénéficier d'un cadre de vie au sein d'une famille.

A quel coût?

Un contrat écrit précise les conditions matérielles et financières de l'accueil. Le résident doit acquitter: une indemnité journalière pour les services rendus (au minimum 2,5 Smic horaire par jour, soit 23,83€ par jour); une indemnité de congés payés de 10%; une indemnité d'entretien (son montant doit être compris entre 2 et 5 fois le minimum garanti, soit entre 7,02€ et 17,55€) et une indemnité de logement proportionnelle à la taille et à la qualité des pièces mises à disposition de la personne accueillie. Une indemnité pour sujétions particulières peut être prévue si la personne âgée nécessite une présence renforcée ([plus de détails](#)).

Sous réserve de remplir les conditions requises, la personne accueillie peut bénéficier notamment: de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), ou d'une allocation logement. Elle peut également être admise à l'aide sociale, si elle répond aux critères ([en savoir plus](#)).

Comment trouver un accueil familial?

Se renseigner auprès du Conseil général du département (service hébergement familial).

Pour trouver un hébergement

Le site [Logement-seniors](#) vous aide à trouver, dans le département de votre choix, la solution d'hébergement qui vous intéresse.